

COMMENT ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE ?

Le dîner-débat du 26 septembre 2018

L'avis du CESE (Conseil économique, social et environnemental) sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a été rendu en février 2018. Le rapport a été rédigé par Madeleine Charru et Guillaume Duval qui l'a présenté lors d'un dîner-débat le 26 septembre 2018 auquel ont assisté 22 auditeurs de l'association.

Le point de départ est cette loi votée en 2015 (qui fait suite à une précédente datant de 2005). L'ambition affichée par la loi de 2015 est de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre, en privilégiant les énergies renouvelables et en changeant les habitudes de consommation, pour réaliser des économies d'énergie. Trois ans après, le CESE dresse un premier bilan.

Il ne s'agit pas seulement de préserver la Terre pour les générations futures, mais aussi de protéger notre modèle social. L'Europe est la zone la plus anciennement industrialisée au monde. Les matières premières fossiles se raréfient et nous mettent en situation de dépendance économique. La stratégie nationale est « bas carbone ». La question est donc immédiate et n'a pas été traitée à ce jour. L'austérité budgétaire a donné un coup de frein au développement des énergies renouvelables (exemple de la Grèce).



Les premiers constats

Nous sommes à la fin de la première période d'application de cette loi, c'est donc un peu tôt pour en tirer un bilan. Ceci dit, le premier constat est plutôt alarmant, notamment sur les émissions de gaz à effet de serre qui ont augmenté en 2015 et 2016. Dans le secteur du logement, les objectifs sont loin d'être atteints. L'engagement avait été pris de rénover chaque année 500 000 logements. Il faudrait y consacrer 60 milliards par an, alors qu'on en dépense la moitié ! La France est le deuxième pays d'Europe le plus en retard (derrière les Pays-Bas). Le suivi des indicateurs est insuffisant et la cohérence des décisions prises aux différents échelons (local, régional, national) est quasi inexistante. Alors que la loi a reconnu la place centrale des territoires dans la transition énergétique, ceux-ci n'ont pas été dotés de moyens supplémentaires, et risquent même d'en disposer de moins en moins ...

Les préconisations du CESE

Face à ce constat préoccupant, voire alarmant, le CESE préconise cinq pistes de travail :

Se fixer des objectifs réalistes dans tous les domaines essentiels et s'y tenir.

Le nucléaire a été volontairement mis de côté, car c'est une question sensible. Il faut se doter d'un plan permettant d'atteindre l'objectif de 50% d'électricité d'origine nucléaire avant 2035.

Il faudrait aller plus loin sur la problématique des transports et privilégier davantage les solutions collectives (transports en commun, covoiturage, ferroutage...). A titre d'illustration, le développement des transports du « Grand Paris » est ralenti pour des questions de déficit budgétaires (la consigne est de rester en dessous des 3%).

La production d'agro carburants, comme le bio méthane, représente une alternative plus crédible que l'électricité, pour les bus et les camions. Le secteur agricole consomme peu d'énergie, mais produit un pourcentage élevé de gaz à effet de serre. Il faut s'attaquer aux habitudes alimentaires.

Mettre les moyens à la hauteur de l'enjeu de manière stable et prévisible

Le CESE demande que la dotation de 20 milliards d'euros, prévus dans le cadre du Grand plan d'investissement, soit portée à 35 milliards.

La hausse assez sensible de la taxe carbone devrait être reversée aux collectivités territoriales, en particulier pour la rénovation de l'habitat, mais c'est encore insuffisant.

Il faut évaluer et rationaliser les nombreux dispositifs de soutien et harmoniser les programmations établies au niveau régional.

Engager une rénovation efficace des bâtiments

Le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), prévu par la loi, doit être déployé d'urgence sur tout le territoire et doté d'un financement à hauteur de 3€ par ménage et par an (afin de disposer d'un conseiller pour 50 000 habitants). Il faut simplifier les offres de financement, comme l'ont fait certaines régions ou pays. Le tiers financement doit être exploré, avec la création d'un organisme ad hoc qui avancerait l'argent et récupérerait celui généré par les économies d'énergie. Il est indispensable de soutenir les projets de rénovation performante (lutter contre les passoires thermiques), notamment auprès des ménages pauvres. Enfin l'Etat doit donner l'exemple en rénovant ses propres bâtiments.

Lever les obstacles au développement des énergies renouvelables

Pour rattraper le retard pris, les délais d'agrément et les formalités administratives doivent être raccourcis et allégés. Là encore, des mesures de soutien sont nécessaires pour inciter les particuliers et/ou les collectivités territoriales à se tourner vers les énergies renouvelables. Pour mémoire, l'objectif fixé est de 15% des projets d'énergie renouvelable à l'horizon 2030.

Faciliter l'engagement de tous les acteurs

C'est bien sûr une question de moyens. Le CESE suggère que soit attribuée aux régions et aux établissements publics de coopération intercommunale, une part de la contribution climat-énergie. Il préconise également de faciliter le développement d'un tissu dynamique d'entreprises de toutes tailles dans les différents domaines de la transition énergétique. La dimension emploi/formation prévue dans la loi, doit être prise en compte en établissant au plus vite des plans de programmation de l'emploi et des compétences.

Comme trop souvent, le temps restant était trop court pour les échanges après cet exposé d'une actualité « brûlante », à la veille de la COP 24. Nous indiquons ci-dessous les quelques réponses ou précisions aux questions posées.



La production de panneaux solaires s'est effondrée en France, du fait de la concurrence chinoise mais aussi du fait que l'Europe est incapable de mener une politique commune et se présenter comme un « bloc ».

A la question de l'évolution des emplois et la culture du nucléaire chez EDF, Guillaume Duval répond que l'impact sur l'emploi est difficile à mesurer. L'enjeu est de savoir comment on transforme les emplois existants. La question du nucléaire est à régler en termes de coûts. Les investissements à faire sont énormes, sans oublier la gestion des déchets et la sécurité. L'approvisionnement en uranium est aussi une difficulté majeure. Enfin, il faut souligner que le rendement du nucléaire est désastreux. Ceci étant dit, que fait-on de l'existant ?

Sur le plafond des 3% de déficit budgétaire : le rapport du CESE ne pourrait-il pas explorer la piste des économies à réaliser ? Il y a en effet des potentiels d'économies importants : moins de subventions accordées par l'Etat aux transports, lutte contre le gaspillage, appareils laissés en veille, chaîne du froid ... Toutes les énergies renouvelables ne sont pas intermittentes, comme le soleil ou le vent ...

Carole Curie (18^{ème})